



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

taxe générale sur les activités polluantes

Question écrite n° 41433

Texte de la question

M. Michel Destot attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'impact et les conséquences de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) pour certaines industries. Soumises à une vive concurrence internationale, ces industries chimiques notamment doivent consentir à des investissements lourds pour essayer de maintenir leur compétitivité. La TGAP, appliquée aux détergents avec un système de pénalisation pour les lessives phosphatées, risque d'entraîner rapidement l'arrêt total de la production française de phosphate, compromettant la pérennité même de ces entreprises. Il lui demande donc s'il envisage de prendre des mesures d'atténuation de cette nouvelle fiscalité.

Données clés

Auteur : [M. Michel Destot](#)

Circonscription : Isère (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41433

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 février 2000, page 780